



3 urgences pour la filière viande

Pour sauver l'emploi en France, il faut soutenir les activités de main d'œuvre en priorité. C'est le cas de la filière viandes, où les activités d'abattage-découpe recensent plus de 50 000 salariés. Cela passe par trois leviers d'actions urgents :

• **Stopper la spirale du prix bas** : la politique d'achat de la grande distribution à des prix toujours plus bas est en train de ruiner tout l'appareil productif français. La spirale du prix bas, c'est la spirale de la dégradation de la qualité des produits et c'est la spirale du chômage ! Il faut arrêter ce jeu de massacre et, de nouveau comme c'était le cas avec la loi Galland, réguler les comportements commerciaux.

• **Mettre fin aux pratiques de dumping social en Europe** : nos concurrents allemands accèdent à une main d'œuvre trois fois moins chère en détournant la législation communautaire sur le détachement de travailleurs ; nous ne demandons rien d'autre, pour nous battre sur le marché européen, que de le faire à armes égales.

• **Ordonner une véritable simplification réglementaire et administrative** : exempte de tout coût budgétaire et respectueuse de la sécurité et de la qualité de nos produits, elle peut redonner des marges de manœuvre aux entreprises.

Les Parlementaires doivent prendre conscience que les entreprises doivent être accompagnées pour sauver leurs activités et leurs emplois. C'est le seul moyen d'empêcher que, demain, les assiettes de nos concitoyens soient exclusivement garnies de produits d'importation !

Jean-Paul Bigard,
Président du SNIV-SNCP,
les entreprises françaises des viandes



“OUI, les Français aiment la viande !”

(p. 2-3)

● La France ou l'Europe ?

La filière des Viandes est prise en tenaille entre deux positions contradictoires des pouvoirs publics :

D'un côté, le « mieux disant » européen semble rester la règle en France, par exemple en maintenant l'obligation des tests ESB en France alors que Bruxelles ne les impose plus ou encore en éco-taxant le transport des produits agricoles et des produits frais dès 3,5 T (camions de plus de 7,5 T dans les autres pays).

De l'autre côté, les députés ont renoncé, sur demande du gouvernement, à rendre obligatoire la mention de l'origine sur nos produits, mention indispensable ne serait-ce que pour valoriser tous les efforts qualitatifs, sociaux, environnementaux.

Faire mieux, c'est bien. Mais c'est plus cher. Et ne pas le valoriser par l'indication de l'origine France, c'est à coup sûr perdre nos propres marchés, y compris chez nous ! Les viandes étrangères, plus compétitives, se retrouvent dans les assiettes des Français.

Certes l'Union Européenne prépare une réglementation sur le sujet. Mais si l'UE retient l'indication d'une information restreinte à « origine UE » et « origine Non UE », au lieu de « Origine + nom de pays », la France verra ses produits se noyer dans la masse. Or les pratiques françaises sont des atouts forts. Ne laissons pas échapper cette valeur. Ce sont nos emplois, partout, dans tous nos métiers et sur tout le territoire.

● Filière bovine : accord de contractualisation pour avancer

La contractualisation fait son chemin dans la filière bovine : l'accord interprofessionnel qui vient d'être signé par le SNIV-SNCP concerne l'éleveur, son premier client et l'abatteur et prend la forme de clauses types de contrats de vente de jeunes bovins, génisses et bœufs. Cet accord vise à faire avancer la mise en oeuvre d'une Caisse Nationale de Sécurisation qui reste à abonder visant à « amortir à la hausse ou à la baisse les écarts entre les prix définis dans les contrats et les prix de marché ». L'accord, qui revêt le caractère de démarche volontaire, s'applique aux éleveurs produisant au moins 20 jeunes bovins (bovins mâles non castrés de 8 à 24 mois), génisses ou bœufs par an. Les clauses du contrat portent sur le produit à livrer, les modalités de collecte ou de livraison, les modalités de fixation du prix des animaux, ainsi que les modalités de paiement, de révision et de résiliation du contrat.



“OUI, les Français aiment la viande !”

Les entreprises des viandes à l'écoute des Français



Rares sont les analyses menées auprès de la société civile qui montrent le gouffre entre ce que disent les médias et ce que pensent les Français. Aussi étonnant que cela puisse paraître aux yeux de certains, les Français tiennent à leur consommation de viande.

Pour sonder précisément la perception des citoyens sur les sujets viande, le SNIV-SNCP a innové : c'est une démarche qualitative permettant des échanges dans la durée qui a été lancée par le syndicat. Avec davantage en mains que les données quantitatives que fournissent les sondages, l'industrie des viandes a choisi des forums ouverts pour échanger sur les attentes et apporter les réponses que tout un chacun se pose. Premier résultat notoire : pour nos concitoyens, le principe de la consommation carnée n'est nullement remis en cause, mais est bel et bien réaffirmé. Certes, les exigences sociétales sont fortes, mais quoi de plus normal ?

« Manger de la viande ?

Oui, toujours ! »

La viande est d'abord un met plaisir qui correspond à la fois à un besoin exprimé comme tel, ainsi qu'ancré dans l'histoire de la civilisation et du repas à la française. Pour autant les consommateurs en font un usage raisonné : attentif au prix, à leur bonne forme physique comme à leur santé, à la prise en compte de l'environnement, ainsi qu'au respect du bien être animal.

Signe d'un temps marqué par les « petites phrases », celles-ci s'appliquent à l'alimentation avec « manger moins mais manger mieux ». Les anthropologues et autres sociologues ont également recyclé l'adage « Dis moi ce que tu manges, je te dirais qui tu es » en un paradigme : le « je suis ce que je mange » célèbre le consommateur devenu aujourd'hui consomm'acteur.

Un mandat social

Les entreprises françaises des viandes se sont donc saisies d'un nouveau mandat social, en s'engageant à répondre aux exigences montantes de la société :

- exigences sanitaires : outre la mise en place de tous les systèmes de sécurisation de la traçabilité, les entreprises fabriquant des steaks hachés ont mis en place depuis 3 ans un audit permanent portant sur 160 points de contrôle pour prévenir le risque de présence de bactéries E coli pathogènes ;
- exigences éthiques : une occasion de valoriser les « guides de bonnes pratiques de protection animale à l'abattoir ».

Les hiatus du modèle français

Proximité, contrôles, réglementation et plus-value liée à l'origine France constituent le trépied d'un véritable modèle de « viande à la française ». Car au-delà de l'image réductrice communément employée « De la fourche à la fourchette », il existe entre la fourche et la fourchette des maillons moins connus. La pièce maîtresse de ces maillons est constituée par le maillage des entreprises de l'abattage-découpe regroupées pour 80 % de la viande produite en France dans le SNIV-SNCP, les 20% restants étant réalisés par des PME et TPE ou les abattoirs municipaux.

Dans cette filière modèle, les professionnels sont confrontés à un triple hiatus :

Un espace conversationnel, pour quoi faire ?

La mise en place d'un espace conversationnel avec un échantillon représentatif de la population française a permis non seulement d'identifier les représentations mentales sur un certain nombre d'items, mais également, d'identifier les ressorts pour faire bouger ces représentations mentales. L'injection de documents, données, communiqués et dossiers de presse, vidéos ou reportages a permis de révéler au grand public que l'industrie des viandes n'est pas une « boîte noire ».

Etude OpinionWay-PressesPapier pour le SNIV-SNCP, le syndicat des entreprises françaises des viandes

- l'élevage est perçu comme une activité proche de la nature ou du fonctionnement naturel de la nature, et non comme une activité professionnelle relevant d'un certain niveau d'expertise de l'éleveur ;
- l'abatteur est pour ainsi dire inconnu, si ce n'est que son existence est seulement « soupçonnée » puisqu'il faut bien une étape pour passer de l'animal à la viande. Mais, dans le détail et sur le comment, l'ignorance prévaut ;
- l'activité de l'abattage-découpe est le débouché de la totalité des productions d'élevage ; les viandes ainsi élaborées sont commercialisées à la fois aux bouchers artisans, aux grandes surfaces et à la restauration collective. Ainsi il y a un mythe des « bonnes viandes » qui seraient celles qui passeraient directement d'un éleveur à un artisan-boucher. L'exigence de qualité

et de sécurité sanitaire est une constante, un réel continuum depuis l'arrivée des animaux à l'abattoir jusqu'à la fourniture de tous les clients.

Une industrie utile qui gagne à être connue

Ce qui n'est pas connu interroge. En France, il en va ainsi du fait industriel en général. Les entreprises d'abattage-découpe s'emploient donc à combler un déficit d'information auprès des consommateurs, un déficit de connaissance sur les fonctions et les métiers de l'univers de la viande, comme sur son utilité sociétale. Le SNIV-SNCP a pu mesurer que la connaissant mieux, certains consommateurs la jugent ainsi utile, et non plus dangereuse. C'est donc moins à une question de confiance que les industries des viandes ont à répondre, mais, en s'appuyant sur des vertus reconnues comme acquises, elles ont à mieux informer sur leurs rôles et leurs process : une fonction nourricière, une organisation sanitaire, une filière économique pourvoyeuse d'emplois.

La responsabilité du modèle

Les entreprises des viandes n'ont pas attendu les « crises médiatiques » pour prendre leurs responsabilités quant à l'établissement d'un modèle à haut standard de qualité. Les questions de productivité et de rentabilité, au-delà du concert des concurrences européennes et internationales, ne sont résolues qu'à l'aune du respect des hommes et des animaux.

Pour les consommateurs, la première des responsabilités est celle de la sécurité sanitaire ; la seconde porte sur la qualité et le goût. Les priorités économiques viennent en 3^{ème} position ; ce qui pose problème, car la dégradation économique et financière des entreprises du secteur peut conduire à la perte de leur viabilité économique.

Un positionnement plus clair

Si industrie et commerce du vivant ne font, à priori, pas bon ménage, l'alimentation carnée passe nécessairement par une étape d'abattage, de découpe et de préparation des viandes destinées à être commercialisées par les boucheries et les GMS (Grandes et Moyennes surfaces). Ainsi, au fil des échanges avec l'échantillon représentatif de la population française, il est apparu que l'éleveur ne peut constituer la seule « source » à l'initiative

L'étude exclusive SNIV-SNCP/OpinionWay est une première du genre. Elle a permis de consulter la société civile via la mise en place d'une plate-forme conversationnelle. Delphine Sirven, Directrice de Projet chez OpinionWay indique que « *C'est sous la forme d'un blog, que nous avons discuté pendant deux semaines et demies avec 100 personnes, des mangeurs – ou pas – de viandes, réguliers ou pas. Le sujet de cette longue discussion : l'avenir de la consommation carnée. Il faut saluer l'initiative du SNIV-SNCP qui s'est positionné dans une dynamique d'écoute. Cela signifie de prendre réellement le temps de l'écoute et du dialogue. Mais aussi de prendre le temps d'apprendre des choses, de réviser ses avis. Et le succès est à la clé : nous avons recueilli plus de 1000 contributions !* »

de l'alimentation carnée. Autant le maillon industriel en charge de l'abattage-découpe apparaît comme « d'utilité publique », autant il apparaît que ce maillon est bel et bien en phase avec l'émergence du consomm'acteur.

Information et confiance

L'impact des médias est à relativiser. Les consommateurs le décryptent racoleurs et à la recherche d'effets délétères. Si les médias sont écoutés, ils sont également critiqués. Inquiétudes, interrogations et nouvelles exigences se mêlent à la déconsommation des viandes elle-même conséquence de la déstructuration du repas et à l'évolution rapide des modes de vie et de consommation.

Ces constats viennent renforcer les acteurs de la filière viande quant à leur engagement pour délivrer plus d'information. Si les marques du monde de la viande sont à la fois présentes sur les salons, sur les réseaux sociaux, et en campagne publicitaire, c'est bien pour marquer de leur présence le paysage sociétal et assumer les réponses aux questions que les consommateurs comme les citoyens ne manquent pas de poser.

L'étiquetage évolue fortement. Il s'est notamment enrichi de nouvelles notions, comme le « 100% muscle », logo apposé sur les steaks hachés, ou comme les mentions de l'origine (VPF, Viande de porc française ; VBF Viande bovine française ; et VOF, Viande ovine française). La dénomination des morceaux sera bientôt complétée par la culinarité, ceci, afin que chacun puisse identifier si le morceau qu'il est en train de choisir est bien un morceau à griller, à rôtir, ou à bouillir !

Le dumping social : un fléau pour nos emplois

QUOI ?

Le travail mené dans le cadre du Collectif contre le dumping social en Europe porte ses fruits ; preuve que contester les pratiques allemandes de détournement de la directive sur le travail détaché avait du sens. Et preuve que le dépôt de plainte auprès des services de la Commission en janvier 2011 contre l'Allemagne pour « manquement d'Etat » a permis de sensibiliser les opinions publiques et les politiques sur le sujet.

QUI ?

Le SNIV-SNCP a marqué le terrain ces dernières semaines : séminaire de Bercy le 5 avril, auditions devant plusieurs missions parlementaires (dont la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la directive des travailleurs détachés), entretiens avec des élus tels que Gwenegon Bui, député du Finistère, des ministres, des cabinets... Autant d'occasions qui prolongent la déclaration du Conseil des ministres franco-allemand du 22 janvier 2013 : « *Nos deux pays partagent (...) l'objectif de lutter contre le détournement des règles de détachement au sein de l'Union européenne* ». Aujourd'hui, c'est le Président du Parlement européen, Martin Schultz, qui prend position en saisissant M.Barroso, ainsi qu'il l'annonce dans un courrier dont nous avons pu avoir connaissance.

ET LA PRESSE ?

La sensibilisation des journalistes porte ses fruits : dossier dans Le Nouvel Observateur et plus récemment dans Libération, : « *La guerre du cochon* » (22 & 23 juin), au JT de 20h de TF1 (4 mn le dimanche 12 mai), France 3 : 10 mn au Grand Soir 3 ce 25 juin... un reportage co-construit avec le SNIV-SNCP qui a donné lieu à une investigation d'une grande objectivité conduite en Allemagne, au Danemark et en France.

LE CHEF DE L'ETAT ?

Le Président de la République s'est exprimé sur le sujet lors de la Conférence Sociale des 20 et 21 juin. Dans son discours d'ouverture, le chef de l'Etat a fixé au rang d'objectif « *la lutte contre le dumping social et contre la concurrence déloyale* » en précisant : « *A cet égard, il y a deux dispositions que nous devons faire adopter : c'est un salaire minimum, et l'application, différente d'aujourd'hui, de ce qu'on appelle la directive détachement. Je ne peux pas accepter qu'il puisse y avoir, au nom de cette directive, des concurrences faussées qui détruisent de l'emploi en France, et qu'on utilise, parce que c'est le cas, le malheur d'un certain nombre de pays, pour faire venir des travailleurs européens en les payant à des niveaux qui ne sont pas raisonnables.* »

(Suite P4)

EN ALLEMAGNE ?

En Allemagne comme en France, les grandes centrales syndicales montent au créneau pour dénoncer les conséquences de ce dumping : travail au noir, sous-salaires, infractions aux régimes sociaux. Les enquêtes et les perquisitions se multiplient (source : Procureur de Düsseldorf Ralf Möllmann et le Norddeutscher Rundfunk). Depuis la mi-mai, 450 policiers, douaniers, inspecteurs du fisc et magistrats de parquets, ont perquisitionné et contrôlé 90 sites de production, bureaux et habitations. La fraude concernant le fisc et les régimes sociaux est évaluée à plusieurs centaines de millions d'euros. Les syndicats de salariés allemands considèrent comme scandaleuses les conditions faites aux salariés venant d'Europe centrale et de l'Est. Le gouvernement allemand est désormais accusé d'avoir fermé les yeux sur ces pratiques. L'embauche de salariés à bas prix a décimé les rangs des salariés traditionnels des abattoirs. Le Süddeutsche Zeitung souligne que ces « conditions à la chinoise » qui règnent dans les abattoirs créent aussi des remous au plan international. Toutes les chaînes télé s'en mêlent et c'est maintenant

un sujet de campagne électorale en Allemagne à tel point que le prochain gouvernement, quel qu'il soit, ne pourra plus éviter un changement. Pour constater la prégnance du sujet dans les médias allemands : un documentaire de 44min sur la chaîne ARD ce 24 juin dénonce des conditions inhumaines d'emploi. L'agence AGRARHEUTE parle d'esclavage et de travail au noir ; et désormais, le responsable des questions sociales de la CDU (parti d'Angela Merkel) se prononce en faveur de changements.



Pierre Halliez,
Président du Collectif
contre le dumping social

Pour **Pierre Halliez**, Président du Collectif contre le dumping social, « Notre détermination et notre persévérance commencent à payer faisant mentir les sceptiques qui étaient nombreux au départ... L'irrésistible mouvement de la mondialisation ne justifie pas toutes les formes de dumping. Le sursaut constaté aujourd'hui démontre au contraire que les grandes causes méritent de tels combats. Nous ne lâcherons rien jusqu'à l'issue de ce dossier ».

Pour en savoir plus :
www.stop-dumping-social-europe.org

La viande et VOUS

Matières premières pour les viandes préparées : une nouvelle nomenclature

La crise dite « de la viande de cheval » a été l'occasion de faire la lumière sur un des points de la traçabilité des viandes qui fallait éclaircir. Le Gouvernement a réuni le 21 mai les professionnels de la filière viande pour faire un point sur les mesures prises suite à cette affaire. A l'issue des groupes de travail institués avec l'ensemble des acteurs, le SNIV-SNCP a pu obtenir la reconnaissance d'un travail pour la qualité enclenché depuis plusieurs années : aujourd'hui, le code des usages proposé par le SNIV-SNCP est reconnu comme l'outil de référence pour la profession. Sa généralisation en France à compter de septembre 2013 par tous les acteurs de la viande et plats préparés, marque une avancée pour la reconnaissance tant du savoir-faire des entreprises françaises des viandes que de la qualité des viandes utilisées comme ingrédient des préparations et des plats cuisinés.



Nathalie Veauclin,
Directrice du Pôle
scientifique et technique
du SNIV-SNCP

« Avec le code des usages, le SNIV-SNCP a élaboré un véritable code qualité qui définit une nouvelle nomenclature propre aux viandes bovines : 10 catégories permettent de nommer précisément ce qui auparavant était englobé sous le terme générique et mal compris de « minéral ». Ce dernier laisse désormais place à ces nouvelles dénominations de matières premières carnées destinées à la fabrication de préparations, de produits préparés à base de viande et de plats cuisinés. Ce code des usages en cours de validation par la DGCCRF s'inscrit dans la continuité de l'amélioration continue de la qualité des viandes conduite par les entreprises d'abattage-découpe ».



François Cassagnol,
Directeur du Pôle
Information & Communication
du SNIV-SNCP

« Dans ce pays, on jette bien vite au pileri le fait industriel. C'est oublier la conscience professionnelle, et la conscience tout court, des hommes et des femmes qui font l'industrie en France, ainsi que celle qui préparent la viande pour les consommateurs. Le nouveau code des usages élaboré suite à l'affaire du « horsegate » vise d'abord et surtout à ne pas tromper le consommateur tout en hissant toujours plus haut les standards de la qualité à la française ».

AGENDA

- **Juillet 2013** : Lancement du site alimetiers.com
- **10 au 13 septembre 2013** : Salon Space, à Rennes
- **Septembre 2013** : Campagne de communication sur la promotion des métiers de la chaîne alimentaire
- **1^{er} octobre 2013** : Assemblée générale du SNIV-SNCP à Paris
- **2 au 4 octobre 2013** : Sommet de l'Elevage, à Clermont-Ferrand



Le SNIV-SNCP regroupe les entreprises industrielles françaises, grandes et petites, du secteur de la viande bovine, ovine et porcine. Il exerce la mission de représentant et de porte-parole de ces industries et intervient comme force de propositions. Les chiffres clés du SNIV-SNCP : • 77 adhérents, 150 établissements industriels • 35 000 salariés • 11,6 milliards d'euros de CA • 3,4 millions de tonnes de viande bovine, porcine et ovine • 96 % des abattages français de porcs, 67 % des abattages français de gros bovins, 78 % de la production nationale de viande hachée, 92 % des exportations françaises de viande bovine et porcine fraîches et congelées.